



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 27 novembre 2023
Salle communale de Tavannes – 20h15.

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : [REDACTED] (PG)

Secrétaire : [REDACTED] (NI)

Électrices et électeurs inscrits : 2050
Soit 1060 électrices et 990 électeurs
Électrices et électeurs présents : 124
Soit 53 électrices et 71 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : [REDACTED] (FF)

[REDACTED] (SL)

ORDRE DU JOUR

Il est prévu de communiquer sur la démission des 4 conseillers sous le point divers.

[REDACTED] (MD) vice-président du bureau des assemblées qui aurait dû être présent ce soir, s'excuse, raison pour laquelle [REDACTED] (PG) aura pendant un certain moment le rôle de président et d'intervenant.

Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont invitées à venir le faire devant au micro et par la suite [REDACTED] (NC) employé municipal, amènera le micro.

[REDACTED] (HD) demande s'il est possible d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. [REDACTED] (PG) le renseigne en lui disant qu'après vérification, dans le règlement d'organisation il n'est pas possible d'ajouter un point à l'ordre du jour.

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication dans la Feuille officielle et d'avis du 25 octobre 2023 district de Moutier N°39 et N°40 du 1^{er} novembre 2023.

██████████ (PG) déclare l'assemblée municipale ouverte.

██████████ (PG) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal et profite de cette occasion pour les présenter.

Présentation du nouveau conseil :

██████████ (AR) finances
██████████ (AL) urbanisme
██████████ (JH) social et sécurité
██████████ (SS) vie locale
██████████ (CG) services techniques
██████████ (VB) écoles

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 26.06.2023

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, ██████████ (PG) demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2024

██████████ (PG) donne la parole à ██████████ (AR) pour la présentation du budget.

Le budget 2022 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Quotité d'impôt :

Conformément à la planification financière à moyen terme 2023 à 2029 de nos finances communales et en fonction d'une évolution fiscale très difficile à prévoir, le Conseil municipal et la commission des finances proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année 2024. La croissance économique en Suisse de l'année 2022 a été modérée, la croissance du PIB a stagné notamment au 4^{ème} trimestre. Le chômage était bas et les capacités de production étaient bien utilisées. Les prévisions économiques pour l'année en cours et l'année prochaine sont optimistes. Comme par le passé, la Banque nationale suisse est prête à intervenir sur le marché des devises, ses principaux objectifs étant la stabilité des prix et le cours du franc.

Généralités

- Quotité : 1,92
- Taxe immobilière : 1,5 % du montant de la valeur officielle des immeubles
- Taxes des chiens :
 - village : 1^{er} chien, CHF 50.--; 2^{ème}, CHF 60.--; 3^{ème}, CHF 70.--, etc.
 - extérieur du village : CHF 30.--
- Déchets : CHF 65.-- par personne dès 18 ans révolus
TVA 7,7% incluse.

Compte de résultats 2024

Charges de personnel

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2023 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2024. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel, effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont évaluées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

Services généraux : tâche 0220

La commune municipale de Tavannes a mis au concours un poste d'employé(e) à la police administrative et des constructions pour une durée indéterminée à 70-90% dont le coût annuel supplémentaire est estimé à CHF 66'000.00.

Sports : tâche 3410

L'assemblée municipale du 23 novembre 2020 s'est prononcée sur une nouvelle dépense périodique pour couvrir le déficit annuel de la nouvelle société anonyme « Piscine couverte de l'Orval SA ». Pour l'année 2024, la participation de la commune municipale de Tavannes augmente à CHF 144'000.00 soit CHF 50'000.00 de plus que le budget 2023.

Contribution financière de la commune municipale de CHF 50'000.00 pour la réfection des courts de tennis du Tennis-club Tavannes.

Service social régional : tâche 5796

En raison principalement du déménagement du service social régional de Tavannes dans des nouveaux locaux, le coût par habitant augmente à CHF 33.00 pour l'année prochaine soit un total de CHF 115'000.00 pour notre commune.

Compensation des charges de l'aide sociale : tâche 5799

La facture de l'aide matérielle devrait s'alourdir par rapport à la 1^{ère} projection 2023 à la suite des ajustements effectués pour tenir compte d'une part de la hausse des primes d'assurance-maladie et des charges locatives d'autre part. Les variations enregistrées dans le domaine de l'asile et des réfugiées ainsi que dans celui de l'aide sociale individuelle peuvent entraîner des écarts par rapport aux prévisions.

Alimentation en eau : tâche 7101 / Traitement des eaux usées : tâche 7201

La taxe de base du m³ d'eau pour l'alimentation en eau est maintenue à CHF 1.35/m³ + TVA 2,6% et la taxe de consommation également maintenue à CHF 1.15/m³ + TVA 2,6%.

La taxe de base du m³ pour l'assainissement reste identique à CHF 1.56/m³ + TVA 8,1% et la taxe de déversement pareil à CHF 1.20/m³ + TVA 8,1%.

soit un total de : CHF 5,54856/m³ (TVA comprise)

Gestion des déchets : tâche 7301

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) « Traitement des déchets », s'élève au 1^{er} janvier 2023 à CHF 114'526.75. En fonction de la réduction de cette taxe de base au 1^{er} janvier 2022, le Conseil municipal décide de maintenir la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolu) à CHF 65.00 pour l'année 2024.

Financement spécial

Alimentation en eau

Financement spécial (fortune) au 1.1.2023 CHF 1'500'314.55

Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2023 CHF 697'144.44

Chiffres d'affaires CHF 726'150.00

Excédent des charges CHF 130'275.00

Assainissement

Financement spécial (fortune) au 1.1.2023 CHF 650'710.29

Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2023 CHF 1'707'908.94

Chiffres d'affaires CHF 617'500.00

Excédent des charges CHF 22'000.00

Financement spécial

Elimination des déchets

Financement spécial (fortune) au 1.1.2023 CHF 114'526.75

Chiffres d'affaires CHF 232'125.00

Excédent des charges CHF 1'525.00

Sapeurs-pompiers

Financement spécial (fortune) au 1.1.2023 CHF 599'014.51

Chiffres d'affaires CHF 408'100.00

Excédent des charges CHF 72'100.00

Compte de résultats 2024

Elimination des déchets + CHF 106'500.00

Service de défense + CHF 427'700.00

ESTIMATION FINANCEMENTS SPECIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Assainissement + CHF 569'600.00

Alimentation en eau + CHF 1'285'700.00

Amortissement du patrimoine administratif existant : tâche 9901

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 sera amorti dans un délai de 10 ans, soit à partir de l'exercice 2016 et **jusqu'à la fin de l'exercice 2025**.

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de 10%, soit : CHF 637'245.60.

Sous la loupe

Crèches et garderies : tâche 5451

Données	Valbirse	Tavannes	Reconvilier	Tramelan
Nbre de place en crèche	22	26	22	18
Taux d'occupation	89,15%	82,00%	99,96%	100,00%
Frais de personnel	560'091	592'091	583'480	505'578
EPT encadrement (sans stagiaire et apprentis)	4,40	4,30	5,80	4,50
EPT Stagiaires et apprentis	3,50	4,00	0,40	3,00
EPT Administratif	0,00	0,50	0,60	
EPT Cuisine	0,50	0,60	0,00	
EPT Nettoyage	0,39	0,67	0,50	0,40
Frais de personnel (Imputation interne)	9'790	15'600	29'862	
Total frais de personnel	569'881	607'691	613'342	505'578
Frais de personnel par place	25'904 (80,47%)	23'373 (85,30%)	27'879 (84,83%)	28'088 (79,56%)
Matériel, cotisations	51'742	41'226	58'826	56'593
Matériel (Imputation interne)	0	0	2'451	
Total frais de matériel, cotisations	51'742	41'226	61'277	56'593
Frais de matériel cotisation par place	2'352 (7,31%)	1'586 (5,79%)	2'785 (8,47%)	3'144 (8,91%)
Emoluments d'inscription	0	2'400	0	
Emolument par inscription	0	50	50	
Contribution parents Encadrement	193'684 (36,06%)	196'182 (37,45%)	297'882 (52,84%)	209'747 (42,50%)
Emolument par jour (occupation à 100%)	107	120	110	
Bons de garde	343'421 (63,94%)	327'681 (62,55%)	265'877 (47,16%)	283'724 (57,50%)
Total revenus Encadrement	537'105	526'263	563'759	493'471
Revenus par place	24'414	20'241	25'625	27'415
Revenus repas vendus	27'904	26'027	30'645	27'757
Prix par repas de midi	7,00	7,00	7,50	
Prix par goûter	3,00	1,00	0,00	
Total revenus	565'009	552'290	594'404	521'228
Résultat	143'195	160'090	128'663	114'278
Résultat par place	6'509	6'157	5'848	6'349

Compte de résultats 2024

Récapitulation	Charges	Revenus
Administration générale	CHF 1'322'100.00	CHF 176'750.00
Ordre et sécurité publics, défense	CHF 551'800.00	CHF 1'347'000.00
Formation	CHF 4'299'230.00	CHF 978'600.00
Culture, sports et loisirs, Eglises	CHF 916'850.00	CHF 77'450.00
Santé	CHF 23'875.00	0.00
Sécurité sociale	CHF 15'804'550.00	CHF 11'874'800.00
Transports et télécommunications	CHF 1'240'100.00	CHF 124'225.00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	CHF 1'764'400.00	CHF 1'663'700.00
Economie publique	CHF 42'800.00	CHF 135'500.00
Finances et impôts	CHF 1'845'800.00	11'084'000.00

Total des charges

CHF 25'459'655.00

Total des revenus

CHF 25'110'175.00

Le compte général boucle par un excédent des charges :

CHF 349'480.00

Le compte global boucle par un excédent des charges :

CHF 575'380.00

Budget des investissements 2024

Crédits votés :

Service du feu : mobiliers, appareils, véhicules,

Machines

CHF 54'000.00

Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC)

CHF 150'000.00

Service social régional : déménagement

CHF 90'000.00

Routes communales : Arsenal/Rochette/autres

CHF 1'000'000.00

Futures dépenses :

Service du feu : mobiliers, appareils, véhicules, machines

CHF 260'000.00

Sports : revalorisation de « La Patinoire & Pump track »

CHF 400'000.00

Sports : équipements du Plateau d'Orange

CHF 100'000.00

Routes communales

CHF 50'000.00

Routes communales : PQ pour ZPO « Sur les Pontins »

CHF 50'000.00

Routes communales : mobiliers, appareils, véhicules, machines

CHF 80'000.00

Biens-fonds du PF : remplacement du chauffage « Arsenal 28 »

CHF 50'000.00

Total général des investissements :

CHF 2'284'000.00

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter, à l'unanimité, ce budget qui présente un excédent des charges de :

Compte global

:

CHF 575'380.00

Compte général

:

CHF 349'480.00

Bases :

- Quotité : 1,92
- Taxe immobilière : 1,5 % du montant de la valeur officielle des immeubles
- Taxes des chiens :
 - village : 1^{er} chien, CHF 50.--; 2^{ème}, CHF 60.--; 3^{ème}, CHF 70.--, etc
 - extérieur du village : CHF 30.--
- Déchets : CHF 65.-- par personne dès 18 ans révolus
TVA 7,7% incluse.

██████████ (MZ) demande la parole. Il a des questions concernant l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Il est budgété un impôt largement supérieur à ce qui était prévu dans les comptes 2022 et 2023. Est-ce qu'il y a une bonne raison à cela ? Il y a plus de CHF 400'000.00 d'augmentation de l'impôt sur le bénéfice. ██████████ (CW) lui répond. Pendant des années il lui était recommandé d'être prudent, mais l'impôt sur les personnes morales en 2023 n'a jamais été aussi haut à Tavannes, puisque nous sommes à plus de CHF850'000.00 d'impôts. Le premier projet de budget avoisinait les CHF 1'000'000.00 En résumé l'économie se porte mieux.

██████████ (MZ) reprend la parole concernant les dépenses périodiques pour la société anonyme de la piscine de l'Orval, qu'en est-il de cette dépense qui avait été voté lors de l'assemblée de ce printemps, qui était de CHF 93'000.-. L'augmentation est de CHF 50'000.-pour cette dépense périodique, est-ce conforme au règlement d'organisation de l'intégrer dans le budget 2024 ou est-ce que cette dépense ne devrait pas être réadopter. ██████████ (AR) le renseigne en lui disant que cette dernière est provisoire. La dépense est maintenue mais réévaluée selon diverses informations, comme l'engagement de personnel supplémentaire pour la sécurité des bassins. ██████████ (CW) reprend la parole. Effectivement plusieurs communes rencontrent ce problème par rapport à la votation sur ce montant. Il y a eu une erreur de la part de la commune de Valbirse dans la communication du texte. Ce problème au niveau de la dépense sera traité par l'OACOT et cette dépense de CHF 144'000.- ne sera pas versée l'année prochaine si juridiquement elle n'est pas légale. ██████████ (MZ) trouve que l'on signe un chèque en blanc, c'est aussi le problème et à quel moment va-t-on stopper les dépenses chaque année. Il faut savoir que la dépense pour 2025 sera encore plus élevée. C'est aux autorités, aux diverses commissions et intervenants de trouver une solution.

██████████ (GM) prend la parole. Il y a une année lors de l'assemblée d'automne, il avait été question qu'il y aurait un audit de l'administration communale. Il y a engagement d'un nouveau collaborateur et il n'a toujours pas été question d'audit. Il aimerait savoir si un budget a été prévu et surtout quand va-t-il se faire. ██████████ (FV) lui répond. Concernant l'audit il y a trois étapes, un audit est en cours actuellement depuis 2-3 mois et prendra fin en mars avril de l'année prochaine. Cet audit a pour but de faire une analyse complète des postes de la commune de Tavannes et de « décortiquer » est ce que c'est la bonne personne pour la bonne fonction. Il faut être conscient que la commune de Tavannes est soumise à des contrôles restrictifs de la Préfecture du Jura bernois. Ce dernier a eu lieu la semaine dernière. Il y a également un audit sur lequel le conseil va se pencher plus sur le fonctionnement interne, c'est une étude qui va avoir lieu et le conseil accorde un crédit qui sera pris sur le montant libre de CHF50'000.- du Conseil municipal.

██████████ (PB) demande la parole concernant la piscine. L'assemblée a la compétence de statuer sur une dépense période de CHF144'000.- ? Si nous prenons l'Art. 5 les dépenses périodiques sont limitées à CHF 80'000.- pour l'assemblée. ██████████ (CW) répond. Cette dépense est dans le budget, mais comme d'autres dépenses elle devra encore être validée par les organes compétents. Ces CHF 144'000.- devront l'année prochaine revenir en assemblée communale si l'OACOT l'estime étant donné qu'ils sont en train d'analyser les différents contrats de prestations. Si l'organe compétent refuse cette dépense pour la piscine, cela ne se fera pas. Mais cette dépense est là à titre d'information mais elle n'a pas de valeur légale pour le moment. Elle devra encore être votée.

██████████ (JK), aimerait obtenir des informations concernant refinancement des emprunts communaux. Quels sont les nouveaux taux en vigueur et quand débutera le renouvellement des emprunts et quels seront les conséquences financières pour le budget communal. ██████████ (CW) reprend la parole. Il lui semble que c'est un thème qui aurait pu être repris à la commission de gestion. Il y a un emprunt qui arrive à échéance le 15 décembre. Tous les emprunts avec des échéances et des taux d'intérêts figurent dans le bilan. Tout le monde peut consulter les taux en vigueur au LIBOR ou les autres prêts que les collectivités peuvent avoir. Pour le prêt qui arrive à échéance le 15 décembre, il est à 1,41%, le prochain arrivera à échéance le 10 septembre 2024, mais là ██████████ (CW) est moins optimiste parce qu'il est à -10%, donc nous recevons de l'argent avec les CHF 2'000'000.00 empruntés et dans le cadre du budget ce nouveau prêt a été calculé à 1,5%. Concernant les offres qui vont prochainement arriver pour la séance du 12 décembre, les renouvellements sont compris entre 1 et 1,5% avec une baisse des taux d'intérêts qui interviennent depuis quelques semaines. Pas de hausse mais plutôt une baisse.

██████████ (JK) a appris avec satisfaction que nous faisons partie de la région « Energie » des projets Energie doivent se réaliser en 2024 et 2025 quels sont les investissements prévus pour 2024 et quelle est la stratégie du conseil municipal. ██████████ (CW) lui répond que cela n'intervient pas directement dans les finances. Dans le compte des investissements il avait été discuté au sein de la commission de gestion d'avoir un montant dans les investissements. Plusieurs études qui ont été faites sur des bâtiments communaux et il y deux ou trois bâtiments où il y aurait possibilité de faire quelque chose. Mais pour le moment, les montants peuvent être mis dans les frais de fonctionnements.

██████████ (LP) prend la parole. Il est fait mention d'un montant de CHF 50'000.- pour une étude sur un plan de quartier de la zone ZPO sur Les Pontins. Est-ce qu'il est possible d'avoir un peu plus de détails ? ██████████ (AR) lui répond. Il s'agit d'un plan d'étude pour l'aménagement du plan communal, en prévision du passage d'une route. ██████████ (CW) reprend la parole. Ce montant en investissement pour le plan de quartier ZPO, zone d'activité relative au plan du village. CHF 50'000.00 la commission des finances et le conseil ont décidé de les mettre en prévision d'un mandat qui pourrait être octroyé pour faire établir un plan de quartier dans la zone sur Les Pontins.

Le budget est accepté

Avis contraire : 1

Abstention : 13

Avec remerciements à ██████████ (AR).

3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants : a. Achat de 138 actions de la piscine couverte de l'Orval SA; Crédit voté CHF 138'000.00 ; Dépenses effectives CHF 138'000.00. b) Construction d'une passerelle sur-voies CFF et la réfection des rues du Quai et du Pont; Crédit voté CHF 1'875'000.00 ; Dépenses effectives CHF 1'304'746.81.

A

Arrêté de compte

Prendre connaissance du décompte final pour l'achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA

- **Crédit voté** Fr. 138'000.00
- **Dépenses effectives** Fr. 138'000.00

Crédit voté lors de l'Assemblée municipale du 23 novembre 2020

Achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA Le compte en détail

- Piscine couverte de l'Orval SA Fr. 138'000.00

Actions nominatives liées ordinaires de CHF 1'000.00 de valeur nominale chacune entièrement libérées

■■■■■ (HJ) demande si nous recevons un dividende sur ces actions. ■■■■■ (CW) lui répond que non.

B

Arrêté de compte

Prendre connaissance du décompte final pour la construction d'une passerelle sur-voies CFF et la réfection des rues du Quai et du Pont

- **Crédit voté** Fr. 1'875'000.00
- **Dépenses effectives** Fr. 1'304'746.81

Crédit de Fr. 1'875'000.00 voté par le corps électoral le 10 juin 2018



Huguelet Génie Civil SA, Tavannes

- Génie civil Fr.1'169'587.50

Géomètre, ingénieur, notaire

- Honoraires Fr.208'404.41

F. Hänzi SA, Moutier

- Béton armé Fr. 449'446.65

Divers et imprévus

- BKW Energie SA, Préfecture du JB, OPC, CFF SA Fr.35'989.65

CFF SA, Berne & contribution d'un riverain

- Participation Fr.-558'681.40

Total **Fr. 1'304'746.81**



	Crédit	Dépense
Génie civil et béton armé	CHF 1'468'500.00	CHF 1'619'034.15
Honoraires et frais d'autorisation	CHF 309'900.00	CHF 208'404.41
Divers et imprévus	CHF 96'600.00	CHF 35'989.65
Contributions acquises de tiers	CHF 0.00	CHF -558'681.40
Totaux TTC (arrondi)	CHF 1'875'000.00	CHF 1'304'746.81



4. Approuver la modification du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes.

██████████ (FV) prend la parole. Il y a une année, la commune a entrepris la modification et remise à jour du règlement concernant les élections et les votations aux urnes. Dans ce règlement l'article 46, élections complémentaires alinéa 3, il y a stipulé :

Ces candidatures doivent obtenir le soutien d'au moins « ... » et pas de chiffres des signataires de la première liste où il y 10 signataires. Ce qui fait que si l'on doit mettre 10 signataires et qu'une seule de ces personnes quittent la commune ou autre, il faut refaire des élections complémentaires. Ce qui est recommandé par l'OACOT est de mettre le chiffre de 6 signataires sur liste.

Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune de Tavannes

Elus et suppléants

Art. 44

¹ Sont élus, jusqu'à concurrence du nombre des sièges attribués à chaque liste, les candidats et candidates qui obtiennent le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le rang est déterminé par l'ordre des candidats et candidates sur la liste électorale.

² Les candidats et candidates non élus sont réputés suppléants.

³ Dans l'ordre des suffrages obtenus, les suppléants et suppléantes succèdent aux membres sortants de la même liste. En cas d'égalité des suffrages, le rang est déterminé par l'ordre des candidats et candidates sur la liste électorale.

⁴ Le conseil communal constate dans un arrêté la sortie d'un membre et son remplacement par un successeur.

Election tacite

Art. 45

Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates. L'élection tacite doit être publiée dans la feuille officielle d'avis suivante.

Elections complémentaires

Art. 46

¹ Lorsqu'une liste se voit attribuer plus de sièges qu'elle n'a de candidats ou candidates ou lorsqu'elle n'a plus de suppléants ou suppléantes, on procède à une élection complémentaire.

² Les signataires de la liste concernée sont priés par le ou la secrétaire communal(e) de présenter dans les dix jours au conseil communal autant de candidatures qu'il y a encore de sièges à disposition de la liste.

³ Ces candidatures doivent obtenir le soutien d'au moins **6** des signataires de la première liste. Après la mise au point des candidatures, ces candidats et candidates sont déclarés élus tacitement par le conseil communal.

⁴ Lorsque les signataires ne font pas usage de ce droit de présentation s'ils et elles ne parviennent pas à un accord, le conseil communal ordonne un scrutin public conformément aux prescriptions de l'article 33.

██████████ (GM) demande la parole. Sur le site de la commune il est noté 10 signatures. Donc là cette information est fautive en réalité. ██████████ (FV) lui répond que 10 signatures est le maximum. Ce règlement avait été soumis pour un examen préalable auprès de l'OACOT qui l'a validé et renvoyé. Il y a quelques petites « coquilles » qui se sont glissées dedans et lors du contrôle de la Préfecture la semaine dernière il y a encore eu des changements. Donc lors de l'assemblée de juin prochain il y aura encore des modifications à approuver. Il tient quand même à préciser que c'est un travail compliqué de faire un règlement et une ordonnance.

La modification du règlement est acceptée

Abstention : 8

Avis contraire : -

5. Rapports de la commission de gestion.

██████████ (DE) prend la parole pour la présentation du rapport de la commission de gestion

Pour rappel, la commission de gestion est formée de 7 membres. La commission de gestion a siégé 6 fois durant cette année 2023. Chaque membre s'est toujours intéressé aux nombreux thèmes abordés pour le bon fonctionnement de notre commune. L'ambiance de travail était sereine et les décisions prises ont toujours fait l'objet d'un accord de tous les membres de la commission.

La commission de gestion se compose ainsi :

Président : ██████████ (DE),

Vice-président : ██████████ (JK),

Secrétaire : ██████████ (AL) jusqu'à sa nomination au conseil municipal à fin septembre.

Membres : ██████████ (FG), MM. ██████████ (YR), ██████████ (FR), ██████████ (DM) et ██████████ (CR) depuis début octobre.

1^{ère} commission du 31 janvier 2023

La commission de gestion accueille MM. ██████████ (LM) et (NC) et aborde les points suivants :

Le fonctionnement de la voirie, la restitution des heures supplémentaires du personnel, les heures de fonctionnement de la balayeuse et l'entretien du cimetière.

L'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments appartenant à la commune.

La création d'un registre pour respecter le délai légal de 5 ans pour les défauts cachés d'un bâtiment comme la passerelle ferroviaire et le nouveau bâtiment scolaire.

La réalisation d'un chauffage à distance pour d'autres propriétaires d'immeubles dans le cadre de la rénovation du bâtiment de Tavannes machines.

La discussion est fournie et plusieurs pistes seront étudiées à l'avenir.

Rencontre du 23 février 2023 avec MM. ██████████ (RV) et (NC) concernant l'avancement des travaux et le suivi financier du bâtiment scolaire.

Il en résulte que les travaux et les litiges sont suivis. Le tableau financier indique qu'un dépassement du crédit total n'est pas envisagé.

2^e commission du 7 mars 2023

La commission de gestion traite différents points de fonctionnement et défis la commune, exprimés par le maire.

La commission de gestion va traiter du respect du secret de fonction au sein des commissions, de la protection des données et de l'attribution des jetons de présence avec le nouveau secrétaire municipal dès qu'il sera entré en fonction.

Une commission est déjà fixée avec le nouveau secrétaire municipal, ██████████ (AB), le 24 octobre 2023.

La commission de gestion a également pris acte avec satisfaction que le conseil municipal a demandé à un avocat de la place de défendre la commune dans un litige avec une entreprise engagée dans la construction de la nouvelle école.

Courriel du caissier municipal du 9 mai 2023

Le caissier nous fait part de ses craintes concernant un risque de dépassement du crédit de construction pour le nouveau bâtiment scolaire.

La commission partage les craintes du caissier municipal concernant les coûts de ce bâtiment et du respect du crédit voté. La commission a adressé un courrier au conseil municipal en date du 20 mai pour demander un tableau final des coûts de construction.

Le conseil municipal a répondu par courriel le 5 et 9 juin 2023. La commission est satisfaite de la réponse du conseil avec un suivi juridique pour deux dossiers, un tableau financier et un suivi des travaux restants à faire.

3^e commission du 24 mai 2023

La commission accueille ██████████ (SS) et aborde les points suivants :

Le marché de Tavannes se tient d'avril à octobre. Pour la commune, les comptes sont équilibrés et le fonctionnement autonome.

La bibliothèque régionale est en cours de se mettre en réseau avec les autres bibliothèques régionale. Cette réalisation se fait d'entente avec le CJB.

Le projet patinoire est présenté dans ses grandes lignes. Pour l'instant, il est en suspens tant que le nouveau bâtiment scolaire n'est pas achevé.

La mise à jour du site internet de la commune pour améliorer la communication est discutée. Cette mise à jour est prévue dès que le secrétaire municipal sera en place.

4^e commission du 22 août 2023

Le Président nous transmet différentes informations à la suite d'un entretien téléphonique avec M. le Maire le 16 août 2023.

Le cahier des charges de la commission de gestion fait l'objet d'un premier débat.

Une remarque orale a été faite au maire et au secrétaire municipal, [REDACTED] (AB), pour détailler dans les procès-verbaux les décisions prises par le conseil municipal.

30 août 2023 séance avec le Maire

Deux membres de la commission s'entretiennent avec le Maire du cahier des charges de la commission de gestion, de la mise au concours à l'administration communale d'un poste à durée indéterminée et de la refonte future de la voirie.

5^e commission extraordinaire du jeudi 21 septembre 2023

Tous les membres de la commission de gestion ont reçu personnellement les différentes pétitions des services communaux le jeudi matin ainsi que divers documents et annonces téléphonique. Tous les membres de la commission de gestion se sont retrouvés le soir même, en urgence pour traiter du contenu de ces multiples documents.

La commission a étudié les documents reçus et au vu des délais imposés a constaté qu'il était impossible d'auditionner toutes les personnes concernées en respectant les règles en usage (convocation, PV, etc),

La commission a émis des propositions pour sortir de cette crise. Avant de les transmettre au conseil municipal, elles ont été soumises à Madame la Préfète qui les a trouvées valables.

A l'issue de cette séance, la commission a reçu [REDACTED] (PG), président des assemblées par un échange d'informations.

[REDACTED] (AL) participait pour la dernière fois à une séance de la commission de gestion. Il faut relever l'excellent travail administratif d'[REDACTED] (AL) et son intérêt pour le bon fonctionnement de la commune.

Lundi 25 septembre

Deux membres de la commission de gestion ont participé au conseil municipal pour transmettre les propositions décidées lors de la séance du 21 septembre.

Mardi 17 octobre

Deux membres de la commission de gestion ont contrôlé la transcription des propositions de la commission de gestion lors de la séance du conseil municipal du lundi 25 septembre 2023. Les propositions transmises par les membres de la commission sont correctement notées.

Cependant, aucune note écrite n'a été prise lors des différents entretiens entre l'ancien conseil municipal, d'autres responsables politiques et le personnel communal.

La commission de gestion relève encore l'excellent travail accompli des conseillères et conseillers démissionnaires.

6^e commission du 24 octobre 2023

Le Président accueille [REDACTED] (CR) qui remplace [REDACTED] (AL).

La commission de gestion a renoncé à recevoir [REDACTED] (AB) pour établir un bilan de son intégration dans l'administration communale. La commission n'a pas pu traiter les trois dossiers selon décision du 24 mai.

La commission a envoyé un courrier au conseil municipal pour suggérer :

- D'organiser un petit groupe de travail pour établir un règlement de la commission de gestion,
- De poursuivre le travail de mise en place de mesures pour améliorer le fonctionnement de l'EJC à la suite d'un audit et à des propositions du personnel de ce service,
- D'établir la véracité de faits de mobbing signalé par la Direction du Service social régional de Tavannes dans une lettre adressée au conseil municipal.

En date du 17 novembre, le conseil municipal a approuvé ces trois recommandations. Elles seront réalisées jusqu'au printemps 2024.

La commission de gestion a également répondu négativement à une demande d'entretien avec le conseil municipal et à une demande avec le président des assemblées. Ces deux demandes ne correspondaient pas au mandat de la commission de gestion qui est d'établir des suggestions ou recommandations au conseil municipal.

Commission de construction du nouveau bâtiment scolaire

Un membre de la commission de gestion a participé à toutes les séances de la commission de construction.

Cette année, la commission a connu trois responsables. Il faut souligner le travail important de tous les membres pour achever cette construction dans le respect du budget et régler les problèmes inhérents à la mise en service d'un tel bâtiment.

Pour terminer ce rapport, quelques suggestions envers notre Conseil municipal.

La commission de gestion recommande vivement au Conseil municipal de s'entourer d'une personne disposant de très bonnes compétences dans le domaine des ressources humaines.

Le président relève la charge importante des conseillères et conseillers suite à la réduction à 6 membres. Une réflexion pour les soutenir dans leurs tâches devrait encore être menée.

La commission de gestion s'adresse au Conseil municipal en lui demandant d'appliquer la charte du conseil communal qui est de travailler ensemble pour le développement du village.

Arrivant au terme de ce rapport, j'aimerais remercier tous les membres de la commission et du conseil municipal pour leur engagement, leur investissement et le travail accompli durant cette année.

Il remercie encore toutes les personnes présentes pour leur attention et souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année.

[REDACTED] (PG) remercie [REDACTED] (DE)

6. Divers

[REDACTED] (FV) prend la parole, comme déjà dit en assemblée de cette année, l'association Tavannes des aînés (ATA) va être mise sur pieds avec l'assemblée constitutive, ce mercredi 29 novembre à 18h.

Le projet de la patinoire avance bien il y a une séance d'information qui aura lieu le 5 février et la votation le 3 mai de l'année prochaine.

[REDACTED] (AP) prend la parole pour se faire part de son mécontentement concernant une dispute qui a mal tournée le 12 novembre dernier. Un ami a dû être transporté en urgence à l'hôpital de Moutier. Il se plaint de la police qui selon lui ne fait rien pour un individu qui pose des problèmes dans la

commune. [REDACTED] (PG) lui propose qu'un membre du conseil municipal le reçoive pour en discuter.

[REDACTED] (JD) qui habite au Chemin de l'Orgerie depuis 24 ans trouve qu'il a beaucoup de problème avec la vitesse dans ce quartier. Il pense que 80% des automobilistes ne respectent pas le 30km. Voir qui roule bien au-delà. Il n'y a jamais de contrôle et il avait demandé, il y a environ 3 voir 4 ans de mettre en gendarme couché ou alors encore plus simple de peindre le 30 km sur la route, vu qu'il n'y a qu'un petit panneau au début du Chemin de l'Orgerie. Sa requête n'a pas été traitée.

[REDACTED] (FV) lui répond que pendant le service hivernal rien ne sera fait. Il y a 3 ou 4 ans une étude avait été faite, mais comme il y a des places de parking en « quinconce » cela semblait être une bonne solution, c'est pourquoi des ressources avaient plutôt été mise ailleurs dans le village, notamment vers les écoles. Mais il a bien pris note qu'il s'agissait d'un problème récurrent. Il propose à [REDACTED] (MD), s'il y a menace, danger, de prendre directement contact avec la police cantonale. La commune fera une notice sur ce point. Dans le courant du printemps prochain, elle étudiera la possibilité de poser 1 voir 2 gendarmes couchés.

[REDACTED] (SB) qui a une question pour le bâtiment scolaire, prend la parole. Elle aimerait connaître la situation financière actuelle et en été il a clairement une surchauffe dans ce bâtiment, est-ce qu'une solution a été trouvée ? [REDACTED] (CG) lui répond. Pour l'instant c'est une entreprise qui s'occupe de faire les nettoyages. Il n'y a pas de concierge. Dans les autres bâtiments scolaires, les concierges qui arrivent tôt le matin, ouvrent les fenêtres pour aérer et referment avant que les enfants arrivent. L'idée est de faire de même dans le nouveau bâtiment. Il y a encore pas mal de travaux à entreprendre dans l'école. Ce qui fait que pour l'instant, il n'est pas prévu la pose d'appareil à refroidissement, car trop onéreux. [REDACTED] (SB) trouve que si c'est l'architecte qui a commis une erreur ce n'est pas à la collectivité de payer mais à lui. [REDACTED] (CG) lui répond qu'il y a eu beaucoup de modifications sur ce bâtiment. Beaucoup de choses ont été changées. Mais sur le projet de base, il avait été prévu un appareil pour refroidir le bâtiment. Pour des raisons financières il avait été retiré. Même problème avec les stores. Au départ il s'agissait de stores à lamelles en métal qui ont été changés contre des stores en tissus qui repoussent moins la chaleur. Tant que nous n'avons pas de budget il va falloir faire avec les moyens à dispositions.

Lors des votations, la population avait refusé un crédit en plus, mais la commune disposait de 10% [REDACTED] (SB) souhaite savoir ce qu'il en est de cette somme. [REDACTED] (CG) lui répond que cette somme est prévue pour l'aménagement des extérieurs en limitant par rapport au budget disponible étant donné qu'il y a encore des litiges en cours.

[REDACTED] (JW) aimerait des réponses concernant la démission de 4 conseillers municipaux. Que s'est-il passé ? que faut-il faire pour que cela ne se reproduise plus. [REDACTED] (PG) lui répond qu'il est prévu de répondre à ces questions dans un deuxième temps.

[REDACTED] (GA) demande la parole. Nous venons de parler qu'à l'école il fait trop chaud, à la commission de gestion il est question du chauffage à distance pour le bas du village. Aujourd'hui l'on sait que Tavannes Machines, donc le canton, va faire un chauffage à bois, mais est-ce que l'on s'est approché du canton pour discuter la construction d'un chauffage à distance, puisque l'on sait que les bâtiments de la Grand-Rue ont tous des chaudières que tôt ou tard il va falloir changer. Ceci va amener un énorme problème à la commune. Il trouve dommage que le canton ait planifié la construction d'un chauffage, mais uniquement pour lui. [REDACTED] (AL) lui répond. Oui il y a eu une approche auprès de l'Office des Immeubles et Constructions. Ils ont voulu s'approcher de EVZ qui ont le chauffage au village, mais malheureusement les délais étaient trop courts. [REDACTED] (GA) trouve quand très dommage vu que l'on sait depuis longtemps que le canton s'intéresse à Tavannes Machines donc, il aurait été possible de prendre les devants. Il y a beaucoup d'intéressés le long de la Grand-Rue pour un chauffage à distance. Tout à l'heure il a été fait mention que la commune a fait l'étude des toits de la municipalité pour mettre des panneaux solaires, l'étude est là, mais au budget il n'y a rien du tout concernant ce projet. Il trouve vraiment dommage. [REDACTED] (CW) lui répond en lui disant qu'il est bien placé pour connaître les soucis de la Fondation Schwob au niveau de la taxe de base que l'entreprise EVZ facture à la Fondation ou même cette ne peut pas répercuter l'ensemble de la taxe. La

commune prend du recul parce que dans les comptes, où l'on a passé sur un chauffage à distance, comme pour les bâtiments scolaires, les coûts énergies sont à la hausse. Ecologiquement c'est une bonne chose, financièrement non. A l'époque [REDACTED] (GA) était du conseil municipal et il avait proposé que la commune fasse elle-même un chauffage à distance sans l'entreprise EVZ et si cette proposition avait été acceptée il est persuadé que les coûts seraient bien moins élevés actuellement. [REDACTED] (FV) rebondit sur le fait que personne ne s'est approché du canton. La commune s'est approchée du canton mais il rappelle que le projet de venir s'établir à Tavannes est d'il y a quelques mois. Les ingénieurs et architectes du canton avaient déjà bien avancé sur le projet.

[REDACTED] (CK) rappelle que nous avons déjà parlé lors de l'assemblée de juin dernier de la liaison entre Tavannes et Tramelan pour les vélos. Mais cette liaison est dans un état déplorable. Qu'est-il de ce projet ? Cela demande peu d'investissement on parle de 400 mètres au maximum. [REDACTED] (FV) lui répond qu'il s'est penché sur ce dossier mais plus pour le projet de piste cyclable qui pourrait être fait avec Parc Chasseral, pas pour l'entretien qui devrait être entrepris rapidement. [REDACTED] (PK) trouve encore une fois que cela demande peu. Des bras forts et un peu de matériel pour niveler. [REDACTED] (FV) s'engage pour que d'ici au mois de juin quelque chose soit fait.

[REDACTED] (RA) habite à la rue du Mont demande la parole. Il y a 15 ans de cela, elle avait demandé lors d'une assemblée communale que quelque chose soit entrepris dans leur quartier pour ralentir la circulation. Effectivement un conseiller s'était déplacé et il avait décidé de faire des « rigoles ». Après une année, en rentrant chez elle un jour, elle constate que ces « rigoles » avaient été goudronnées. Depuis lors, rien n'a été fait et la circulation est toujours plus importante, c'est une rue qui est passablement fréquentée pour aller à la montagne. Voilà plusieurs fois qu'elle a été trouver [REDACTED] (NC) pour demander ce qui pourrait être fait afin de ralentir la circulation. Il y a beaucoup d'enfants dans le quartier et cela devient vraiment dangereux. [REDACTED] (CG) lui répond que le conseil en prend note et qu'une discussion sera faite avec la commission des services techniques.

[REDACTED] (CG) aimerait faire une remarque concernant les coûts de piscine. Elle aimerait rappeler à la population que dans le programme d'études romand pour les enfants, la piscine en fait partie. Si nous n'avons plus de piscine parce que nous trouvons que cela coûte trop cher, où enverrons nous les enfants ? Il faudra réserver des plages horaires à Bienne ? et il faut se rendre compte que nous pouvons en tant qu'habitants de Tavannes disposer de la piscine couverte, de la piscine extérieure, de la patinoire à moindre frais. C'est peut-être prendre conscience aujourd'hui que les communes qui ont ces infrastructures et qui nous les mettent à disposition ont des coûts énormes. C'est le moment que la commune de Tavannes participe également à ces charges.

Une brève pause de 2 minutes est demandée par [REDACTED] (PG), à la suite de quoi l'assemblée reprend

[REDACTED] (PG) donne la parole à [REDACTED] (FV).

Avant de passer aux questions, il souhaite rappeler ce qui a été oublié ces dernières semaines. Derrière les noms, les fonctions, il y a des personnes, des familles. Les mots peuvent blesser voire tuer.

D'avoir été témoin de la manière dont les employés ont été traités, à tort, il trouve cela irresponsable, voir à la limite de la calomnie. Il tient à s'excuser, au nom de la commune de Tavannes. Il les remercie toutes et tous pour le bon travail qu'ils effectuent tous les jours, même durant cette période difficile.

Concernant la personne qui a été le plus exposée, le secrétaire [REDACTED] (AB), il tient au nom du conseil à lui réitérer toute sa confiance, [REDACTED] (AB) fait de l'excellent travail et la commune lui en est reconnaissant.

Il tient aussi à préciser, comme déjà expliqué, le conseil municipal est tenu au secret de fonction, ce n'est pas un choix, mais un devoir qui est imposé par la loi et par les règlements.

Ils ne peuvent pas répondre de ce qui a pu être dit, ou pas dit au sein du conseil municipal.

Toutes les entités compétentes à cette affaire ont été informées et la transparence a été totale.

Il peut affirmer que ce que nous avons pu lire dans les journaux au début de cette affaire est faux et incomplet, voir orienté.

Comme toutes les communes bernoise, Tavannes est soumise une fois par législature à un contrôle de la Préfecture, celui-ci a été agendé au début de cette année pour la semaine passée. Il a été effectué d'une manière que l'on peut appeler « approfondit ».

Les résultats de ce contrôle pourront être présentés à notre assemblée du mois de juin de l'année prochaine.

Il y a bien évidemment des choses à améliorer, optimiser, mettre à jour ou à exécuter mais tous ces points sont de l'ordre de règlements ou d'ordonnances qui seront soumis à la prochaine assemblée.

Ses dernières paroles vont aux 4 nouveaux collègues du conseil, qui ont courageusement accepté de s'engager et ont rapidement pris les dossiers en main. Il les remercie.

Ses remerciements vont également à l'assemblée pour leur attention.

██████████ (PG) prend la parole.

Pour introduire sa prise de parole, il tient à exposer sa fonction et ses liens.

Président du Bureau des assemblées municipales et ancien maire du village

Papa de ██████████ (SS), conseillère municipale responsable du dicastère Vie locale.

Membre de l'UDC locale de Tavannes

Avant qu'éclate cette triste affaire, ses liens de connaissances et de rencontres avec le secrétaire municipal ██████████ (AB) étaient quasi inexistantes. (2 ou 3 occasions avant ...)

Triste affaire ? oui il le redit ici ce soir. Cet événement de la fin septembre à Tavannes à fait la une des journaux régionaux et pour n'en faire que des perdants. Vous avez eu l'occasion de lire ou d'entendre des échos sur ces 4 démissions du conseil municipal.

Pour le citoyen ordinaire de Tavannes, le manque de communication peut paraître étonnant voire agaçant il le reconnaît.

Ce qu'il peut dire en introduction sur cette affaire est qu'effectivement le conseil municipal et le maire en particulier sont tenus par leur secret de fonction pour le contenu et échanges durant les séances du conseil municipal.

Pour sa part, il peut dire qu'à la suite des démissions des 4 conseillers en place, ce soir présents, l'affaire n'était pas concrètement terminée. L'émotion, l'incertitudes et qu'est-ce qu'il allait éventuellement encore se passer. Ce fut comme une zone d'accident qu'il fallait ranger et faire le bilan.

Quel a été son rôle ?

Sa présence à l'Hôtel de Ville liée à ces faits, l'a été sur la période du jeudi 21 septembre au mardi 26 septembre. ██████████ (PG) a été présent 1x jeudi, 1x vendredi 1x lundi et 1x mardi.

██████████ (PG) est intervenu sur la base d'un mail qui n'est pas confidentiel étant donné qu'il a été envoyé aux personnes ci-dessous et dont il fait lecture.

A l'att. du Président de l'assemblée municipale,

A l'att. des membres de la Commission de gestion

A l'att. des membres du Conseil municipal

A l'att. des partis politiques

A l'att. de la Préfecture du Jura bernois,

Mesdames, Messieurs,

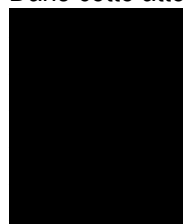
Nous vous adressons ce mail pour vous informer de la situation catastrophique qui se dessine actuellement au sein de l'administration municipale.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 19 septembre dernier, a décidé de se séparer de son secrétaire municipal pour des raisons qui nous paraissent abusives et honteuses.

Pour nous cette décision est irrespectueuse et malhonnête envers tout le personnel de l'administration et plus encore pour l'ensemble du personnel communal. Depuis l'arrivée de notre secrétaire municipal au printemps dernier, la joie de travailler était revenue au sein de l'ensemble de la commune de Tavannes.

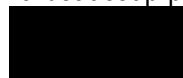
Ce choix est juste catastrophique pour notre commune et conformément à la loi sur le personnel du canton de Berne, nous demandons à la commission de gestion de nommer **urgemment** un médiateur afin que le Conseil municipal revienne sur cette terrible décision. Nous attendons un retour des négociations jusqu'à **lundi prochain 25 septembre minuit**. En cas de maintien de cette décision, l'ensemble du personnel de l'administration municipale se mettra en grève, dès mardi matin 26 septembre durant un certain temps et nous nous permettrons de prendre contact avec les médias afin que l'ensemble de la population tavannoise prenne conscience de ce qui se passe au sein du Conseil municipal (mobbing et autres).

Dans cette attente, nous vous adressons, nos plus cordiales salutations



(FA), collaboratrice Agence AVS
(NC), responsable des travaux publics
(ED), apprentie 3^{ème} année
(CH), responsable agence AVS
(LR), préposée au contrôle des habitants
(CW), administrateur des finances

Ce mail est arrivé le 21 septembre à 08h55. [REDACTED] (PG) en a pris connaissance vers 10h. Ce dernier l'a beaucoup préoccupé. Que faire ? Etant donné son ancienne fonction de Maire et ses liens de parenté avec



[REDACTED] (SS), conseillère municipale. C'est en début d'après-midi vers 13h qu'il a pris contact avec [REDACTED] (FV).

Son arrivé au bureau de l'administration, fut perçue comme un signe de soulagement pour l'ensemble des personnes présentes (le maire et 5 des signataires du mail), le secrétaire non-confirmé [REDACTED] (AB) était également là.

Ils ont pris place à la salle du conseil municipal et [REDACTED] (PG) a écouté. Ce furent des propos qui étayaient le contenu du mail. Une attitude et une ambiance de désarroi, de confusion, de colère et de mise à l'écart furent clairement perceptible. Plusieurs employés ont clairement exprimé leur volonté de quitter leur poste si le conseil municipal persistait dans sa décision de se séparer du secrétaire municipal.

[REDACTED] (AB) était déjà partiellement résigné (avec un pied dehors) à la recherche d'une nouvelle offre d'emploi. [REDACTED] (PG) ne sentait aucunement de sa part une volonté désespérée de s'accrocher à ce poste après la décision du conseil municipal du mardi soir dernier (séance du 19 sept.)

Dans un 2ème temps [REDACTED] (PG) s'est entretenu avec le maire [REDACTED] (FV) et [REDACTED] (AB) pour essayer de comprendre ce qui avait motivé une majorité des membres de l'autorité de ne pas confirmer sa nomination. Il faut savoir que depuis 2019 la commune de Tavannes a déjà connu 2 secrétaires municipale, qui ont été remerciées et cela aurait été la troisième. Quels ont été les éléments qui ont fait qu'une majorité du conseil ne donne leur approbation ? Sur ce, [REDACTED] (AB) a présenté son rapport intermédiaire d'évaluation qu'il a eu fin juin de cette année. Ce dernier est très bon, vraiment très bon. [REDACTED] (AB) a encore reçu l'accord du conseil municipal à l'unanimité pour faire la formation de secrétaire municipal sur 4 modules. Des frais qui se montent à plusieurs milliers de francs. Avec ces deux éléments, que s'est-il passé dans ce dernier mois qui a fait que la confiance a été rompue ?

Pour la suite [REDACTED] (PG) informe son vice-président [REDACTED] (MD), qui était clairement derrière sa position.

██████████ (PG) prend contact avec le président de la Commission de gestion, ██████████ (DE). Une séance extraordinaire de la commission est agendée au jeudi soir même pour parler de ces différents éléments et rencontrer le conseil municipal afin de voir s'ils souhaitaient encore une fois rediscuter de leur position. C'est ██████████ (MD) qui était présent vu le lien de parenté de ██████████ (PG).

Lors de cette séance la conclusion est qu'une délégation commune des membres de la commission de gestion et du bureau des assemblées municipales puisse être entendue en début de séance du conseil municipal du lundi soir.

██████████ (PG) par son lien de parenté avec une conseillère, sera remplacé par le vice-président (MD).

Lundi 25 sept. les 3 partis politiques représentés aux conseil municipal (Radicaux, UDC et Plateforme.Socialiste) se retrouvent séparément avant la séance du conseil municipal, pour trouver et proposer une issue à cette crise.

Le soir le conseil municipal siège et reçoit en début de séance ladite délégation (CdGestion & BdAssemblées)

Le lendemain (mardi 26 sept) vers 10h00 ██████████ (PG) se rend au bureau municipal. L'administration venait d'être informée que la non-nomination de secrétaire municipale était confirmée. Le but de sa présence était d'apporter son soutien et ses encouragements aux employés. Stupéfaction ! Il découvre un chaos total, plusieurs employés en larmes, défaits.

██████████ (PG) n'a jamais vu une situation pareille durant ses nombreuses années d'engagement pour la commune.

Sur ce, il se rend dans la salle entrouverte du conseil municipal.

Étaient encore présent MM. les conseillers ██████████ (PB), ██████████ (LM) et Mme ██████████ (AM) ainsi que les employés MM. ██████████ (CW) et (JH).

Son irritation devait être palpable.

Son message fut le suivant : Madame et Messieurs donnez-moi une bonne raison valable pour ne pas accorder votre confiance à ██████████ (AB)? Son évaluation intermédiaire est excellente et il y a un mois, vous lui avez alloué à l'unanimité, un montant important pour la formation de secrétaire municipal.

Une brève discussion s'en suivit.

Ainsi ██████████ (PG) leur a posé un ultimatum jusqu'à 17h00 de donner une preuve tangible afin de justifier ce licenciement, sinon il allait convoquer une conférence de presse pour le lendemain matin avec d'anciens membres des autorités, pour dénoncer cette situation chaotique.

A 13h, un des conseiller qui a décidé de ne pas nommer ██████████ (AB) a appelé ██████████ (PG) et émis le souhait de le rencontrer avec ██████████ (FV) et le secrétaire municipal ██████████ (AB). Ceci pour encore une fois discuter de cette situation. Une séance a été fixée à 15h à l'Hôtel de ville. Les 4 conseillers ont fait savoir qu'ils étaient prêts à revenir sur la décision. Le souhait était d'avoir une meilleure communication et que certains éléments changent et ils seraient prêts à revenir sur leur décision. Sur ce ██████████ (FV), ██████████ (AB) ont dit qu'ils n'étaient pas prêts à continuer dans ce contexte et ils souhaitaient la démission d'un des conseiller de la majorité qui a pris la décision de licencier ██████████ (AB). Le conseiller en question était prêt à donner sa démission et là, sans demande les trois autres conseillers ont également fait part de leur démission.

Les 4 conseillers ont déposé leurs clés et signé leur démission.

Le lendemain matin [REDACTED] (PG) a encore appelé [REDACTED] (FV) pour lui dire que son engagement dans cette crise était terminé.

[REDACTED] (SB) demande s'il est possible d'avoir la version des 4 conseillers ?

[REDACTED] (AM) prend la parole. Elle n'est pas d'accord avec la version exposée. D'après la Préfecture, toute personne qui est élue est soumise au secret de fonction. Elle regrette que cela ne soit pas le cas pour [REDACTED] (PG). Elle reproche à [REDACTED] (PG) d'avoir relaté sa version des faits, alors qu'en ce qui concerne les 4 conseillers, ils ne peuvent pas le faire étant donné qu'ils sont soumis au secret de fonction.

[REDACTED] (OK) demande que les conseillers se prononcent, sans parler du secret de fonction.

[REDACTED] (AM) lui répond en lui disant que le mardi après-midi une décision est prise alors qu'il n'y avait pas l'ensemble du conseil municipal qui était présent.

[REDACTED] (PG) reprend la parole en expliquant que ce n'était pas une séance du conseil, mais une séance demandée par un des conseillers démissionnaires.

[REDACTED] (SB) demande pourquoi les autres membres du conseil n'étaient pas présents lors de cette séance. Elle estime qu'on ne peut pas faire de séances, sans PV, sans preuves.

[REDACTED] (PG) lui répond que nous ne sommes pas un tribunal. Ce soir nous sommes à une assemblée municipale où il est demandé que l'on renseigne la population sur la crise qu'a traversé la commune de Tavannes. On peut être d'accord ou pas d'accord avec [REDACTED] (PG), mais il n'a rien à cacher ce soir.

[REDACTED] (LM) prend la parole et il n'est pas d'accord lui non plus avec la présentation des faits de [REDACTED] (PG). [REDACTED] (LM) expose ce qu'il a ressenti et selon lui, vu la pression ils n'avaient pas le choix, ils avaient l'impression de détruire la commune. Ils auraient été prêts à revenir sur leur décision mais sous certaines conditions. Il y a plusieurs choses qui ont déclenché cette situation. Certaines exigences et menaces de [REDACTED] (AB) n'étaient pas admissibles, en plus de la demande de démission de [REDACTED] (PB). [REDACTED] (LM) en a même référé à [REDACTED] (CW) pour s'assurer de ce que [REDACTED] (AB) exigeait. Mais étant soumis au secret de fonction il ne peut pas en faire mention ce soir. Il trouve dommage que [REDACTED] (PG) ait pris la peine d'aller consulter l'administration, mais qu'à aucun moment il ne s'est approché des 4 conseillers démissionnaires. Personne ne leur a posé la question de ce qui a motivé leur décision de licencier [REDACTED] (AB).

[REDACTED] (AM) reprend la parole. Des dossiers ont été faits sur [REDACTED] (AB) de la part des conseillers municipaux.

[REDACTED] (PG) lui répond qu'il n'est pas au courant.

[REDACTED] (AM) trouve dommage que [REDACTED] (PG) demande des renseignements auprès de [REDACTED] (FV) Maire, mais pas aux conseillers municipaux.

[REDACTED] (LM) n'est pas d'accord, soit tout est dit, soit on ne dit rien. C'est lui le premier qui a posé sa clé alors qu'il est un enfant du village et qu'il s'est toujours investi dans sa fonction de conseiller communal. Ce qui a motivé les conseillers à démissionner sont les exigences de [REDACTED] (AB).

[REDACTED] (FV) prend la parole. Emotionnellement toute cette affaire est chargée, mais il relève le fait que si quelqu'un n'est pas d'accord avec ce qui est arrivé, il y a la Préfecture qui est là pour accepter toute requête. Le conseil municipal est soumis au secret de fonction. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec ce qui a été dit, il y a la possibilité de faire une dénonciation auprès de la Préfecture.

[REDACTED] (CG) prend la parole. Elle a été membre du conseil communal durant 12 ans. Lorsqu'ils entrent en fonction ils ont très peu de savoir et ils ont besoin d'un bureau de qualité pour effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Souvent, ce sont eux qui apportent les réponses aux diverses

questions. Et nous avons la chance à Tavannes d'avoir un bureau extraordinaire. Comment une commune peut marcher avec des conseillers qui n'en savent pas la moitié de ce que le bureau sait. En plus, il va bientôt être injecté CHF 44'000'000.- à Tavannes, mais de quoi avons-nous l'air ? Pour des bringues de personnes. A un moment donné on peut entendre les gens de l'administration et qui soutiennent tous les conseillers dans leur fonction, parce que sans eux il n'y a pas grand monde qui peut faire quelque chose.

██████████ (CA) aimerait savoir ce que l'on reprochait au secrétaire. 4 conseillers sont partis, 4 nouveaux sont arrivés, le secrétaire est resté, il n'a pas d'aprioris ni pour l'un ni pour l'autre, mais il aimerait bien connaître le « pourquoi » ils avaient voté contre le secrétaire. ██████████ (LM) lui répond que cette décision a été prise en conseil, ils ne peuvent donc en parler (secret de fonction).

██████████ (CA) reprend la parole, parlons-nous d'incompétence ? Non vu que son évaluation était très bonne. Mais il se dit quand même que ██████████ (AB) n'est pas formé pour ce poste.

██████████ (CA) trouve que si c'est le cas, il fallait aussi le voir avant et pas attendre 3 mois. ██████████ (LM) lui répond que cela a été vu avant.

██████████ (CH) prend la parole. Oui ██████████ (AB) est trop bien, il est trop compétent.

██████████ (PG) fait remarquer que c'est la parole d'une administrée.

██████████ (HD) a une question de démocratie, normalement quand il y a 4 contre 3, la démocratie doit se mettre en place et ██████████ (AB) devait partir. Il n'y a pas démocratie dans cette histoire.

██████████ (PG) lui répond que la démocratie vaut également lorsque l'on peut avoir des explications au pourquoi.

██████████ (FV) lui répond et lui confirme que tous les règlements et la loi ont été respectés. Toutes les personnes qui pourraient avoir un doute à ce sujet peuvent faire une demande d'enquête administrative auprès de la Préfecture

██████████ (GA) prend la parole. Il y avait une secrétaire que venait de l'OACOT qui avait toutes les compétences, c'était une personne extraordinaire et ça n'a pas joué. On ne sait pas ce qui s'est passé, mais elle actuellement à Sonceboz et elle donne entière satisfaction. Ensuite une nouvelle secrétaire est nommée, il s'emblerait qu'elle aussi était brillante et de nouveau elle n'est plus là et nous ne savons toujours pas ce qui s'est passé. Alors en tant que citoyen, contribuable, il se demande quand même ce qui se passe au sein de la commune.

██████████ (RA) prend la parole. L'année dernière il y a déjà eu cette discussion sur les deux secrétaires qui sont parties. Quelqu'un du conseil avait pris la parole pour dire qu'un audit allait se faire, mais aujourd'hui nous entendons que l'audit a commencé il y a seulement 3 mois. Elle ne comprend plus rien.

██████████ (FV) lui répond. L'audit avait été prévu il y a déjà 3 ans, mais avec tous ces problèmes de changements, ce n'était jamais le bon moment pour faire cet audit. C'est l'association des secrétaires municipaux bernois qui prend ça en charge. C'est une tâche lourde, il y a énormément de données que l'administration doit fournir, cela prend beaucoup de temps. Cela ne se fait pas en 2 ou 3 mois. Pourquoi cela n'a pas joué avec les deux premières secrétaires et pourquoi maintenant avec ██████████ (AB) il y a eu ces tumultes, il a tendance à dire que chaque cas a été différents. Ce n'est pas un problème récurrent. Les problèmes de maintenant ne sont pas les problèmes qu'il y a eu avec la première secrétaire ou avec la seconde. Deux fois le mauvais choix a été fait. Maintenant, ██████████ (FV) estime avoir fait le bon choix.

██████████ (SB) trouve que tout l'argent investi dans les audits, finalement inutilement, aurait pu être investi pour les enfants à l'EJC.

██████████ (FV) lui répond que si nous faisons un ratio par rapport aux infrastructures que nous avons et le nombres d'habitants, la commune de Tavannes est largement en dessous de ce que les autres communes qui nous entourent, ont au niveau unité à temps plein d'employés (UTP). Le problème est qu'à Tavannes nous avons toujours fonctionné comme cela. Pourquoi engagé une voir deux

personnes de plus, étant donné que ça fonctionne. Mais il y a des choses qui s'ajoutent, les services s'agrandissent, le canton qui demande plus de choses. Dire à une personne qui travaille déjà à 100% de prendre une charge en plus ? La commune de Tavannes n'a pas la capacité opérationnelle à savoir qui a exactement le bon nombre de tâches et s'il manque une personne, pour quel taux d'engagement et quel type de tâches. Si un ratio est fait par rapport à la commune de Tramelan ou de St-Imier, il manque à Tavannes une personne et demie voir 2. Mais ceci est une hypothèse de [REDACTED] (FV). Si nous posons la question aux employés qui font chaque jour leurs tâches, on sait qu'il y en a deux « sous l'eau » qui font comme elles peuvent. Cet audit n'a pas pour objectif de remédier qu'au problème du secrétariat, mais de l'administration au sens global. Le poste de secrétaire est au front et cela peut mettre une pression considérable sur cette personne. Il ne faut pas non plus oublier que Tavannes a été au cœur de gros défis ces dernières années. Le règlement d'organisation en a été un, le COVID un autre, il y a beaucoup de choses qui sont arrivées dans cette période ou de nouvelle personne arrivait en poste.

[REDACTED] (SB) fait remarquer que pendant 35 ans, il y a eu deux personnes, qui sont maintenant parties à la retraite et que tout a toujours très bien joué. Il a fallu que ces deux personnes partent pour que plus rien ne se passe comme il faut dans la commune. Ensuite la demande est faite de voter concernant [REDACTED] (AB), ils ont voté deux fois non. Est-ce que c'est légal deux fois non et ensuite le nouveau conseil en place vote oui ? [REDACTED] (FV) lui répond que tous les règlements ont été respectés, la loi a été respectée et si quelqu'un n'est pas d'accord avec ça, il peut s'en référer à la Préfecture. Nous sommes dans un état de droit. Ils sont soumis au secret de fonction, ce n'est pas un choix de leur part.

[REDACTED] (GM) a pris la parole. En tant que responsable politique l'obligation de rendre des comptes existe. Finalement les quelques millions que l'on vient de voir au budget sont payés par l'ensemble de la population Tavannoise. Le secret de fonction est là, mais il y a quand même une loi sur la transparence du canton de Berne qui existe et oblige le pouvoir politique à rendre des comptes envers sa population. Pour [REDACTED] (GM), deux choses sont essentielles et cela a été demandé par tous les partis politiques réunis après la séance. Premièrement avoir un rapport de la commission de gestion, il faut que la commission de gestion se penche sur ce cas et établisse un rapport définitif sur cette question et deuxièmement, il est question d'audit, mais il faut bien s'entendre sur la question d'audit. Actuellement pour [REDACTED] (GM), ce qu'il remarque c'est qu'il y a un manque au niveau RH dans l'administration et ceci depuis de nombreuses années. Le problème ne sera pas résolu avec un audit ou l'on se contente d'avoir uniquement des informations sur le nombre de postes dont la commune a besoin. Il faut un audit quantitatif, à savoir, comment fonctionne l'administration, où sont les manques ou sont les responsabilités de chacun également au niveau politique pour que l'on puisse voir où l'on va. Il ne souhaite pas se retrouver une troisième, quatrième fois dans une assemblée avec ce genre de situation, qui selon lui est inadmissible.

[REDACTED] (FV) lui dit qu'il a déjà répondu. Il y a un audit qui est en cours depuis quelques mois, il y a eu le contrôle de la Préfecture la semaine dernière. Le conseil va encore se concerter et regarder sous quelle forme le prochain audit sera fait. Ça ne sert à rien de faire un audit pour en faire un [REDACTED] (GM) trouve que c'est comme si nous étions sur le Titanic. Le pont penche et on nous dit : Secret fonction, on ne dit rien, tout va bien. [REDACTED] (FV) lui dit qu'il est tout à fait d'accord avec lui concernant la transparence, mais tout comme la police ou les tribunaux, ils ont aussi leur devoir de communication, ce n'est pas pour autant que l'on sait ce qui s'y passe. Le secret de fonction est un devoir. S'ils brisent, ils sont condamnables. [REDACTED] (GM) lui répond qu'ils ont aussi un devoir de transparence. Il trouve que rien que pour ce soir, ce que nous avons reçu comme informations avant de venir à l'assemblée, est quasiment inexistant. Il n'y a pas d'informations sur le site internet, aucune info. Des plus petites communes que Tavannes arrivent à le faire. A Tavannes il n'y a rien. Au niveau du devoir d'information il y a des choses à améliorer. Sur l'ordre du jour reçu il n'y a que les points. Il n'y a pas le budget, il n'y a pas de petites notices pour expliquer les différents points. [REDACTED] (FV) lui répond qu'ils vont y veiller pour les prochaines assemblées.

[REDACTED] (SA) trouve vraiment dommage toute cette histoire, il espérait en apprendre un petit peu plus ce soir, mais tout le monde est coincé par le secret de fonction et ne peut rien dire. Il faut deviner, il faut sentir. Quoi qu'il en soit, pour lui c'est un beau gâchis. Nous perdons des gens du village, des jeunes

qui étaient investis, bien évidemment on en gagne d'autres. Mais tout ceci est bien dommage. Une chose l'a choqué et si cela est vrai, il en est scandalisé. Premièrement il rejoint [REDACTED] (HD) concernant la démocratie. Oui nous pouvons passer à la Préfecture, mais si c'est le secrétaire qui pose des exigences, il ne peut pas comprendre. Il a bien entendu ce que [REDACTED] (CG) a dit au sujet de l'administration communale. Elle est là pour guider, pour encadrer ce qu'elle a toujours fait. Mais un secrétaire qui pose des exigences cela est tout à fait inadmissible. Il faut savoir qui décide et qui agit. [REDACTED] (FV) lui répond qu'il y a exigences et conditions. Il ne faut pas confondre.

[REDACTED] (JW) aimerait ajouter que sur l'ordre du jour concernant ce point très important pour le fonctionnement fondamental d'une commune, il devrait figurer dans l'ordre du jour, au moins qu'il apparaisse dans les divers. Ce n'est pas un divers, ce n'est pas anodin c'est important. [REDACTED] (FV) lui répond qu'il y a 30 jours par la Feuille Officielle pour informer et le délai était trop court.

[REDACTED] (AM) prend la parole pour dire qu'il semblerait qu'il y ait encore une démission au sein de l'administration communale. Est-ce vrai ? [REDACTED] (FV) lui répond que oui. Cette personne a véritablement vécu un traumatisme avec tout ce qui est arrivé et ce n'est pas la seule. Il est difficile de se rendre compte, vu de l'extérieur, de ce que les employés ont vécu. Cela a fait beaucoup de dégâts et il espère que des dégâts il n'y en aura plus. Cette situation était dramatique

[REDACTED] (HS) prend la parole. Cette situation dramatique est valable des deux côtés. Autant pour les employés communaux que pour les conseillers qui ont démissionné. Pour eux aussi c'était difficile. [REDACTED] (FV) lui répond que ça été relevé à plusieurs reprises. Tout ceci a été un gros gâchis pour tout le monde, pour les personnes parties, pour les personnes qui sont restées et pour les employés. Tout ceci aurait pu être évité.

[REDACTED] (SB) pense que nous avons perdu de très bonnes personnes au conseil.

[REDACTED] (GA) fait encore remarquer que dans le journal La Semaine du 15 novembre, [REDACTED] (FV) mentionne les nouveaux membres du conseil communal et qu'il y aura prochainement un travail « titanesque » par rapport à Tavannes Machines, mais c'est quoi ce travail par rapport à Tavannes Machines pour le conseil municipal ? [REDACTED] (FV) lui répond que pour le conseil municipal il va s'agir de revoir tout le système de circulation autour de Tavannes Machines et aussi regarder pour des places de parcs. Il y a plein de petites choses sur lesquelles le conseil devra se pencher. Mais effectivement l'emploi du mot « titanesque » était un peu exagéré. Mais il y aura du travail.

[REDACTED] (PG) remercie tout le monde. Il est conscient qu'il n'y aurait pas lors de cette soirée que de la satisfaction ou que de la déception. Mais il espère qu'il y aura de l'apaisement. Il y a dans cette affaire que des perdants. Il demande encore si quelqu'un de l'administration communale souhaite prendre la parole pour parler de l'ambiance de travail ? Ce n'est pas le cas.

[REDACTED] (PG) tient encore à s'excuser s'il a pu froisser des gens. Il souhaite que les choses se rétablissent et que l'on trouve dans cette fin d'année de l'apaisement. Il souhaite de belles et joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde.

[REDACTED] (PG) clôture l'assemblée à 22h36.

La prochaine assemblée municipale est fixée au lundi 24 juin 2024 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

[REDACTED] (PG)

[REDACTED] (NI)